

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 novembre 2008 – 18 heures**

Affiché le 24 novembre 2008

Etaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, M. BONIFACE, Mme CASTERA, M. MARBOT, Mme IRIART, M. LAVIGNOTTE, Melle MAZA, M. CANTON, Mme CABANNES, **Adjoints au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, Mme RAUCOULES, Mme HADIDA, M. HUERGA, Mme LAGREZE, Mme BERNARD, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, M. ISSEINI, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, Melle BLED, M. BRIN, Mme BENSOUSSAN, M. BAYROU, M. PERES, Mme POUHEYTO, Mme BOUSCAYROL, Melle WOLFS, Mme DELLA, M. URIETA, M. CASTY, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, **Conseillers Municipaux**.

Etaient représentés : Mme JUYOUX (qui a donné pouvoir à M. LACLAU-LACROUTS), M. PEDEUTOUR (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Melle ESPAGNAC (qui a donné pouvoir à Mme LERBET-SERENI), M. Louis de FONTENELLE (qui a donné pouvoir à M. DESCORPS) M. LESTORTE (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme MANESCAU (qui a donné pouvoir à M. URIETA).

Etait excusé : M. BORBON

Secrétaire de séance : Mme Simone RODDE

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des motions suivantes :

Motion de soutien au Centre Départemental de la Météorologie des Pyrénées-Atlantiques situé à Pau-Uzein.

Motion de soutien au mouvement de grève du 20 novembre dans l'Education Nationale.

Motion de soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn.

Avis favorable du Conseil Municipal.



Motion de Soutien au Centre Départemental de la météorologie des Pyrénées-Atlantiques situé à Pau-Uzein

(Rapporteur : Mme la Maire)

adopté

Motion de Soutien au mouvement de grève du 20 novembre dans l'Education Nationale

(Rapporteur : Mme la Maire)

6 contre
2 abstentions

Motion de Soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn

(Rapporteur : Mme la Maire).....

adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
1	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. (Rapporteur : Mme la Maire)	adopté

2	<p>Mutualisation et réorganisation des services Ville et Agglomération de Pau.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Après la mise en place d'une Direction générale et d'une Inspection générale, communes à la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et à la Ville de Pau, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le présent rapport qui propose la mise en œuvre du dispositif de mutualisation - autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées - approuve la création d'une Commission mixte chargée du suivi de ladite convention de mise à disposition de services et désigne Messieurs Alain LAVIGNOTTE, Jean-Michel CANTON et André DUCHATEAU pour représenter la Ville de Pau au sein de cette commission - approuve la création d'un Conseil de suivi des mutualisations, composé d'un représentant de chaque commune membre et désigne Monsieur Jean-Michel CANTON pour représenter la Ville de Pau au sein de ce conseil de suivi. 	<p>14 contre la mise en œuvre du dispositif de mutualisation et de réorganisation des services Ville et Agglomération de Pau</p> <p>14 ne prennent pas part au vote pour la désignation des représentants de la Ville de Pau au sein de la commission mixte chargée du suivi de la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et du conseil de suivi des mutualisations</p>
---	---	---

3	<p>Droit de préemption sur les fonds artisanaux, sur les fonds de commerce et les baux commerciaux : modification du périmètre de sauvegarde.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de modifier le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, pour l'étirer des rues Louis Barthou-Henri IV au boulevard des Pyrénées ainsi que de la rue de la République côté nord des places de la République et Marguerite Laborde - institue à l'intérieur de ce périmètre élargi le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. 	14 contre
4	<p>Vente d'un terrain par la Ville à la SCI LA CIGALE.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la SCI LA CIGALE, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, le lot n° 3 du lotissement Louis Lépine, d'une superficie de 2 540 m², avant arpentage, cadastré section AT n°34p, au prix de 30 €HT le m² de terrain, conforme à l'avis de France Domaine - autorise l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire, pour y réaliser un bâtiment de 350 m² de SHON environ, destiné à son activité de peinture et revêtement de sol - autorise Madame la Maire à signer tout acte afférent à cette transaction. 	adopté

5	<p>47 boulevard de la Paix : vente d'un terrain à la Béarnaise Habitat. (Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la Béarnaise Habitat, un terrain d'une superficie de 14 906 m², situé 47 boulevard de la Paix à Pau, cadastré section BH n°296, au prix de 850 000 €, prix d'achat par la Ville, conforme à l'avis de France Domaine, afin d'y réaliser une opération mixte de logements, comprenant des logements locatifs sociaux et des logements en accession sociale - autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant. 	adopté
6	<p>9/11 rue Duboué : vente d'un immeuble à la Béarnaise Habitat. (Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la Béarnaise Habitat, 2 immeubles situés 4 rue du Maréchal Foch et 9/11 rue Duboué à Pau, cadastrés section CP n°356 et 367, au prix de 250 000 €, conforme à l'avis de France Domaine, afin d'y réaliser 10 à 11 logements sociaux publics, par le biais d'une opération de démolition-reconstruction - autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant. 	adopté

7	<p>14 rue d'Etigny : vente d'un immeuble à la Béarnaise Habitat.</p> <p>(Rapporteur : Mme LAGREZE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la Béarnaise Habitat, un ensemble immobilier d'une superficie de 906 m², situé 14 rue d'Etigny à PAU, cadastré section CE n°74, au prix de 1 200 000 € conforme à l'avis de France Domaine, augmenté des honoraires de négociation, 47 840 € portés par la Déclaration d'Intention d'Aliéner, pour y réaliser 24 logements sociaux publics par le biais d'une opération d'acquisition amélioration - autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant. 	adopté
8	<p>Rue Paul Ramadier : cession d'un terrain à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées pour la reconstruction et l'extension des locaux de la déchetterie de Pau.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, une bande de terrain nécessaire à l'agrandissement de la déchetterie située rue Paul Ramadier, d'une superficie de 380 m² avant arpentage, cadastrée section AV n°61p, au prix de 10 € HT le m² de terrain, conforme à l'avis de France Domaine - autorise l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de reconstruction extension des locaux de la déchetterie de Pau - autorise l'acquéreur à débiter les travaux préparatoires à ce projet avant la conclusion effective de la vente - autorise Madame la Maire à signer tout acte afférent à cette transaction. 	adopté

<p>9</p>	<p>Aménagement des espaces publics du secteur Joffre. Détermination des objectifs poursuivis du programme, des modalités de concertation préalable et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.</p> <p>(Rapporteur : Mme BERNARD)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le programme d'aménagement des espaces publics de la rue Joffre, de la rue de Foix, de la Place Reine Marguerite, de la rue d'Albret, de la rue Saint-Louis, en l'inscrivant dans une démarche d'ensemble de redynamisation et d'animation du centre-ville portant tout à la fois sur l'habitat, le commerce, les espaces publics, le stationnement et les déplacements, ainsi que la mise en valeur du patrimoine - délibère sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, et qui pourraient être fixées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> → mise à disposition d'un dossier consultable en mairie aux heures ouvrables et sur le site Internet de la Ville, → organisation de visites de sites dans d'autres villes, → réunions publiques dans le cadre du Conseil de quartier et avec les associations locales ou les autres personnes concernées, au cours desquelles seraient débattues, à partir des objectifs recherchés, les hypothèses d'aménagement et de circulation, en phases avant projet et projet - autorise Madame la Maire à signer les marchés avec les maîtres d'œuvre qui seront retenus après appel d'offres ouvert, pour l'aménagement de façade à façade des espaces publics, le traitement des surfaces en pierre naturelle, la rénovation et la mise en valeur et en lumière de la Place Reine Marguerite, la rénovation des réseaux d'écoulement des eaux, de voirie et d'éclairage public. 	<p>9 contre</p>
----------	--	-----------------

10	<p>22 rue Lamothe – Lancement d'une étude de définition, de faisabilité et de programmation.</p> <p>(Rapporteur : M. DARTIGOLLES)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide le lancement d'une consultation pour mener une étude de définition, de faisabilité et de programmation, pour un montant environ de 71 760 €TTC, sur le projet de création d'un lieu public de convivialité et d'expression pour les jeunes, dans l'ensemble immobilier situé 22 rue Lamothe, édifié sur la parcelle cadastrée section BV n°58, d'une superficie de 2901 m² - autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant. 	adopté
11	<p>Réhabilitation de l'église Saint-Jacques.</p> <p>(Rapporteur : Mme CASTERA)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'engager les tranches 1, 2 et 3 de réhabilitation de l'église Saint-Jacques, dont la maîtrise d'œuvre sera confiée à un prestataire extérieur après mise en concurrence dans les conditions fixées par le Code des Marchés Publics - fixe l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 2 033 200 € TTC, et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux seuls travaux à 1 794 000 €TTC - décide de lancer la procédure de consultation du marché de maîtrise d'œuvre et autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant. 	1 abstention

12	<p>Groupe scolaire Trainon – Construction d'un restaurant scolaire (8 lots) – Nouvel appel d'offres pour le lot 3.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer le marché relatif au lot 3 relatif aux menuiseries intérieures bois-menuiseries extérieures alu-serrurerie, dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Trianon, à l'issue de la nouvelle consultation lancée après appel d'offres infructueux. 	adopté
13	<p>Fourniture d'enrobés bitumineux – Marché à bons de commande au titre des années 2008 à 2009.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer le marché à bons de commande relatif à la fourniture d'enrobés bitumineux pour les années 2008 et 2009. 	adopté
14	<p>Fourniture de matériels et accessoires pour la protection incendie et pour la mise en place de bornes de puisage – Marché à bons de commande au titre des années 2009 et 2010.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer le marché à bons de commande relatif à la fourniture de matériels et accessoires pour la protection incendie et pour la mise en place de bornes de puisage au titre des années 2009 et 2010. 	adopté

15	<p>Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Léo Lagrange Sud-Ouest.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de partenariat signée avec l'association Léo Lagrange Sud Ouest le 19 janvier 2006, avenant qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 € pour l'acquisition de mobilier de bureau. 	adopté
16	<p>Stade d'Eaux-Vives – Subvention au Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de slalom de canoë-kayak en 2009.</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 70 000 € au Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Slalom de Canoë-kayak 2009 pour l'organisation d'une manche au Stade d'Eaux Vives en juin 2009 - autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Slalom de Canoë-kayak 2009. 	adopté
17	<p>Association "TROPICALIA" – Demande de subvention exceptionnelle d'équipement.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'allouer à l'Association "Tropicalia" une subvention d'équipement d'un montant de 2 648 € pour le remplacement de matériel destiné à confectionner des instruments de percussions. 	adopté

18	<p>Répartition du crédit prévu pour les subventions aux centres de vacances et centres de loisirs en 2008.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve, pour l'année 2008, les tarifs servant de base au calcul des subventions allouées aux centres de vacances et centres de loisirs - approuve la répartition de ces subventions - autorise Madame la Maire à signer les avenants aux conventions financières intervenues avec les structures concernées. 	adopté
19	<p>Autorisation de missions dans l'exercice de mandats spéciaux.</p> <p>(Rapporteur : M. MARBOT)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le mandat spécial concernant le déplacement à Paris, de Madame Anne BERNARD, Conseillère Municipale, pour assister à l'Assemblée Générale du Club des Villes Cyclables. 	adopté
20	<p>Office Palois de l'Habitat – Opération acquisition-amélioration "YERMA" – Garantie de deux emprunts d'un montant total de 525.750 € négociés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise la Commune de Pau à accorder sa garantie pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 525.750 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Office Palois de l'Habitat dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration "YERMA" de 10 logements situés avenue Garcia Lorca à Pau. 	adopté

21	<p>Office Palois de l'Habitat – Opération "Réhabilitation Pavillons Vieux Moulin" – Garantie d'un emprunt de 64.916 € négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise la Commune de Pau à accorder sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 64.917 € négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Office Palois de l'Habitat dans le cadre de l'opération "Réhabilitation Pavillons Vieux Moulin", soit 36 logements situés 11 et 25 rue de Nogaro à Pau. 	adopté
22	<p>Service des Eaux : dotation aux amortissements de l'exercice 2008.</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les écritures d'amortissements du service des eaux et les modifications de crédits correspondantes pour l'exercice 2008. 	adopté
23	<p>Service des Parkings : dotation aux amortissements de l'exercice 2008.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les écritures d'amortissements du service des parkings et les modifications de crédits correspondantes pour l'exercice 2008 - adopte les durées d'amortissements correspondantes. 	adopté

24	<p>Transferts et ouvertures de crédits – Décision modificative n° 3.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopte les transferts et ouvertures de crédits concernant le budget général et les budgets annexes– Décision modificative n° 3. 	adopté
25	<p>Remboursement des frais de déplacement et de mission.</p> <p>(Rapporteur : M. DESCORPS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les modalités de remboursement, aux agents territoriaux, des frais de déplacement et de mission induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité, à compter du 1^{er} décembre 2008. 	adopté
26	<p>Création d'un poste de chargé d'études et d'opérations patrimoine.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve la création d'un poste de chargé d'études et d'opérations patrimoine - autorise Madame la Maire à signer le contrat à intervenir avec la personne recrutée. 	adopté

27	<p>Election de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs – Remplacement de Monsieur Patrice ESTANGUET.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procède à la désignation de Madame Claude DELLA en remplacement de Monsieur Patrice ESTANGUET, Conseiller Municipal démissionnaire, pour représenter la Ville de Pau au sein du Conseil d'Administration du Collège Marguerite de Navarre et de l'Association Famille et Loisirs du Hameau de Pau ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès de PAU où il siégeait en qualité de suppléant. 	adopté
28	<p>MJC Rive Gauche : désignation d'un représentant du Conseil Municipal.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procède à la désignation de Madame Danièle IRIART pour représenter la Ville de Pau au sein du Conseil d'Administration de la MJC Rive Gauche. 	adopté

Séance levée à 20 h 55

La Maire,

Martine LIGNIERES-CASSOU.